

MERCREDI 8 JUILLET 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech situé au 8, rue Lafrenière, Saint-Rosaire.

SONT PRÉSENT(E)S: Monsieur Harold Poisson, maire
 Monsieur Éric Bergeron, conseiller
 Madame Renée Allard, conseillère
 Monsieur Jean-François Boivin, conseiller
 Monsieur Frédéric Champagne, conseiller

SONT ABSENTS : Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller
 Madame Alexandra Champagne, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, monsieur Harold Poisson. Est également présent M. Marc Lavigne, directeur général ainsi que madame Chantal Baril, greffière.

Ordre du jour de la séance ordinaire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

- 2.1 Adoption des comptes
- 2.2 Rapport du Maire des faits saillants exercice financier 2025
- 2.3 Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins
- 2.4 Nouveau contrat d'approvisionnement Philippe Gosselin – Lettre de cautionnement
- 2.5 Autorisation paiements par dépôt-direct
- 2.6 Signataire désigné pour l'entente avec Office Municipale d'Habitation Au Cœur du Québec de Daveluyville pour le programme d'aide au supplément du loyer

3. LÉGISLATION

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. URBANISME

- 5.1 Rapport de l'inspecteur

6. TRANSPORT ET VOIRIE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Plan d'asphaltage – Plaintes citoyennes - Demande de rencontre

8. LOISIRS ET CULTURE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LECTURE DES PRINCIPALES LETTRES

11. INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. AFFAIRES NOUVELLES OUVERTES

- a. _____
- b. _____
- c. _____

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

9441-0726

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

Il est proposé par la conseillère Renée Allard, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026

9442-0726

Le procès-verbal de la séance du conseil du 8 juin 2026 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu unanimement que la greffière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que ceux-ci soient adoptés tels que transmis.

ADOPTÉE

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

2.1 Adoption des comptes

9443-0726

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de juin 2026 totalisant 269 669.92 \$;

CONSIDÉRANT QUE madame Nancy Boivin, trésorière, atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les dépenses énumérées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyée par le conseiller Frédéric Champagne, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de juin 2026 tels que déposés au montant total de 269 669.92 \$.

ADOPTÉE

2.2 Rapport du Maire des faits saillants exercice financier 2025.

9444-0726

Il est proposé par la conseillère Renée Allard, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu unanimement ;

QUE le rapport du maire sur les faits du rapport financier 2025 soit accepté tel que déposé.

QUE ledit rapport sera publié sur le site internet de la municipalité ainsi que dans le journal l'Écho, en vertu du Code municipal art.176.2.2.

ADOPTÉE

2.3 Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins.

9445-0726

CONSIDÉRANT QU'à la suite du départ de madame Julie Roberge, il y a lieu de modifier le nom de la personne pouvant contracter en vue de demander l'émission de carte de crédit Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,
Il est résolu :

QUE la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l’émission de cartes de crédit Desjardins, incluant leur renouvellement à l’échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit de 5 000 \$;

QUE la personne morale soit débitrice envers Fédération des caisses Desjardins du Québec (La Fédération) des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l’utilisation des Cartes et de tout produit qui s’y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

QUE la personne morale s’engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes nommées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l’égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la limite ou des limites de crédit, et qu’elles aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l’utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d’assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l’entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorises des Cartes ainsi que l’ajout et le retrait d’options liées aux Cartes, le cas échéant ;

Nom des délégués (personnes autorisées à gérer le compte) :

Titre ou poste	Nom
Nancy Boivin	Trésorière
Chantal Baril	Greffière

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu’elle n’aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

QU’il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu d’autoriser madame Nancy Boivin, trésorière ainsi que madame Chantal Baril, greffière de contracter l’émission de cartes de crédit Desjardins.

ADOPTÉE

2.4 Nouveau contrat d’approvisionnement Philippe Gosselin & Associés Ltée - Lettre de cautionnement **9446-0726**

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Renée Allard et résolu d’autoriser la direction générale à émettre une lettre de cautionnement, nous portant garant du montant déterminé par le directeur de crédit à la suite de l’étude de notre dossier pour le nouveau contrat d’approvisionnement.

ADOPTÉE

2.5 Autorisation de paiement par dépôt-direct **9447-0726**

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Renée Allard et résolu d’autoriser la trésorière à effectuer les paiements par dépôt-direct.

ADOPTÉE

2.6 Signataire désigné pour l'entente avec Office Municipale d'Habitation 9448-0726
Au cœur du Québec de Daveluyville pour le programme d'aide au
supplément du loyer

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 9405-0526 mentionnant son accord de participer au Programme supplément au loyer au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons nommer un signataire pour procéder à la signature de l'entente entre la municipalité et la Société d'habitation du Québec (SHQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu de nommer monsieur Harold Poisson, Maire, signataire de l'entente avec la SHQ et l'Office d'Habitation au Cœur du Québec pour le programme de d'aide au supplément du loyer.

ADOPTÉE

3. LÉGISLATION

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. URBANISME

5.1 Rapport de l'inspecteur.

9449-0726

La Municipalité a émis pour le mois juin 2026 des permis pour une valeur de 457 500 \$.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Plan d'asphaltage – Plaintes citoyennes – Demande de rencontre

9450-0726

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu plusieurs plaintes de citoyens résidant à proximité du plan d'asphaltage exploité par 9369-9692 Québec Inc.;

CONSIDÉRANT QUE ces plaintes font état, notamment, d'émissions d'odeurs persistantes, de fumée dense ainsi que d'autres nuisances susceptibles d'affecter la qualité de vie des résidents du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite favoriser un dialogue constructif avec l'entreprise afin d'évaluer les mesures pouvant être mises en place pour atténuer les inconvénients signalés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron, et résolu :

DE DEMANDER à 9369-9692 Québec Inc. de participer à une rencontre avec des représentants de la Municipalité afin de discuter des préoccupations exprimées par les citoyens;

D'EXAMINER, lors de cette rencontre, les différentes mesures ou solutions pouvant être envisagées afin de réduire les nuisances occasionnées par les

activités du plan d'asphaltage et d'améliorer la cohabitation avec les résidents du secteur;

DE MANDATER la direction générale pour communiquer avec l'entreprise afin de convenir d'une date de rencontre.
ADOPTÉE

8. LOISIRS ET CULTURE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LECTURE DES PRINCIPALES LETTRES

11. INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. AFFAIRES NOUVELLES OUVERTES

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Renée Allard, appuyé par le conseiller Éric Bergeron de lever la séance à 19 h 18.
ADOPTÉE

9451-0726

Harold Poisson
Maire

Chantal Baril
Greffière